

# PFAS : l'eau potable en France est massivement contaminée par les « polluants éternels », notamment à Paris

Deux campagnes distinctes menées par le laboratoire Eurofins et les associations UFC-Que choisir et Générations futures révèlent des concentrations élevées en acide trifluoroacétique (TFA).

Par Raphaëlle Aubert, Stéphane Foucart, Stéphane Horel et Stéphane Mandard

23/01/2025

En France, la contamination de l'eau potable par les « polluants éternels » (PFAS, pour substances per- et polyfluoroalkylées) atteint des niveaux insoupçonnés. Deux campagnes de mesures, rendues publiques jeudi 23 janvier, et conduites séparément par l'association de consommateurs [UFC-Que choisir](#) et l'ONG environnementale Générations futures d'une part, et par le laboratoire d'analyse Eurofins d'autre part, suggèrent que la quasi-totalité des Français sont exposés à ces substances toxiques par le biais de l'eau de boisson, et dans la grande majorité des cas à des taux excédant le seuil théorique de qualité.

Au total, une centaine d'échantillons d'eau du robinet ont été prélevés dans les principales agglomérations de métropole et des zones rurales proches, ou non, de sites industriels.

Dans les deux enquêtes, l'acide trifluoroacétique (TFA) présente les concentrations les plus élevées en plus d'être ubiquitaire, une caractéristique due à la chaîne ultracourte de carbone-fluor qui le constitue et fait de lui le plus petit des PFAS. Le TFA présente des indices de toxicité pour le foie ; l'Allemagne a proposé son classement comme toxique pour la reproduction et une demande est à l'étude à l'Agence européenne des produits chimiques.

## Fortes concentrations à Paris

L'UFC-Que choisir et Générations futures ont effectué des prélèvements dans trente communes entre juin et novembre 2024. Confiées au laboratoire indépendant Ianesco, les analyses révèlent des niveaux parfois très élevés. Le record est détenu par Moussac (Gard), avec 13 000 nanogrammes par litre (ng/L) de TFA dans l'eau distribuée. Rien de très surprenant, la commune étant proche de Salindres, où une usine du groupe Solvay a produit du TFA jusqu'en septembre 2024.

Plus étonnant, en revanche, les fortes concentrations mises en évidence à Paris : 6 200 ng/L mesurés dans un échantillon prélevé en novembre 2024 dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, soit une concentration 62 fois supérieure au seuil de qualité en vigueur pour les métabolites de pesticides pertinents (100 ng/L), auquel le TFA devrait être soumis. Le TFA est issu de la dégradation de multiples polluants éternels utilisés par de nombreux secteurs industriels, mais il est aussi un métabolite de plusieurs pesticides comme le flufenacet ou le fluopyram, annuellement épandus par dizaines de tonnes dans les zones agricoles.

Or, pour les métabolites de pesticides potentiellement toxiques (dits « pertinents »), la limite de qualité dans l'eau potable est fixée par la réglementation à une concentration de 100 ng/L. Mais dans le cas du TFA, alors même que la Commission européenne le considère comme « *un métabolite pertinent* » en raison de sa « *toxicité préoccupante* » pour le développement, en France, la direction générale de la santé (DGS) a discrètement choisi de déroger à cette norme.

Dans une note publiée le 23 décembre 2024, la DGS annonce s'aligner sur les valeurs provisoires de l'Allemagne, soit une valeur sanitaire de 60 000 ng/L (au-dessous de laquelle le risque est présumé nul), et « *une trajectoire de réduction vers une concentration inférieure à 10 microgrammes par litre [soit 10 000 ng/L]* ». C'est cent fois plus que le seuil de 100 ng/L, qui s'applique en théorie à tous les métabolites de pesticides problématiques, et qui doit s'appliquer à partir de 2026 aux vingt PFAS jugés « prioritaires » dans l'Union européenne, dont le TFA ne fait pour l'instant pas partie. Pour l'heure, les pays européens avancent en ordre dispersé. Par exemple, les Pays-Bas ont établi une valeur-guide sanitaire de 2 200 ng/L pour le TFA dans l'eau potable.

## « **L'interdiction pure et simple** »

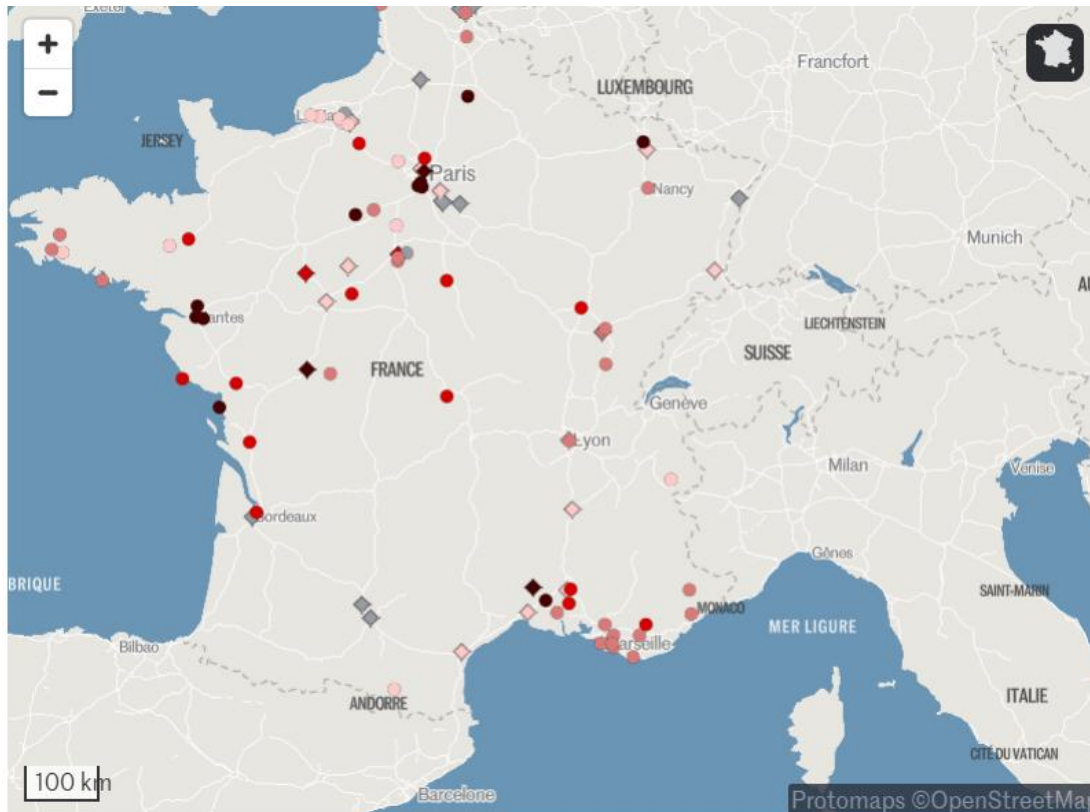
Au total, le TFA a été détecté dans 24 des 30 prélèvements réalisés par l'UFC-Que choisir et Générations futures, et au-dessus de 100 ng/L dans 66 % des échantillons. Hormis Paris, d'autres agglomérations sont concernées mais à des niveaux moindres : Fleury-les-Aubrais (Loiret), près d'Orléans (1 600 ng/L), Lille (290 ng/L), Rouen (250 ng/L), Metz (230 ng/L), Mulhouse (140 ng/L)...

*« Nous suivons de très près le sujet des PFAS, qu'on retrouve partout en France dans l'eau, les aliments, les produits de consommation. La présence de traces de TFA dans les eaux distribuées à Paris est identifiée, même s'il n'est pas réglementé et que nous ne connaissons pas sa toxicité, réagit Dan Lert, président de la régie Eau de Paris. Il faut sans délai réaffirmer la priorité à donner à la prévention à la source de ces pollutions. Elles contaminent non seulement la ressource en eau, mais de façon plus générale et dans des proportions sans doute très supérieures, l'alimentation et l'environnement. L'urgence pour réduire l'exposition globale aux polluants, c'est l'interdiction pure et simple de ces PFAS. »*

Les résultats d'Eurofins sont encore plus alarmants. Dans 61 des 63 échantillons prélevés par le laboratoire dans autant de communes en novembre, le TFA est mesuré à des concentrations supérieures au seuil de 100 ng/L. Jusqu'à 35 fois plus, à Marange-Silvange, près de Metz, en Moselle. L'ordre de grandeur de la contamination est comparable à celui de Nantes (2 700 ng/L), La Rochelle (2 500 ng/L) ou Palaiseau (2 500 ng/L) en Essonne. Dans le milieu du classement, Rennes (1 100 ng/L), Lyon (920 ng/L), Nancy (830 ng/L) ou Marseille (760 ng/L) se situent sous la valeur sanitaire néerlandaise, mais encore largement au-dessus du seuil des 100 ng/L.

## Les niveaux de TFA les plus élevés mesurés dans le Gard, vers Metz, Nantes, La Rochelle, en région parisienne...

Cette carte montre les résultats d'analyses effectuées dans l'eau du robinet par le laboratoire Eurofins (63 échantillons au mois de novembre 2024) et par l'UFC-Que Choisir et Générations futures (30 échantillons entre juin et novembre 2024), en France hexagonale.



### Concentration de TFA mesurée :

- 100 - 500 ng/l
- 500 - 1 000 ng/l
- 1 000 - 2 000 ng/l
- > 2 000 ng/l
- Non quantifiable ou inférieure à 100 ng/l

### Origine des données :

- Eurofins
- ◇ UFC-Que Choisir et Générations futures

Attention, l'absence de mesure ne signifie pas l'absence de TFA.

Sources : [laboratoireEurofins](#), [UFC-Que Choisir et Générations futures](#)

« D'autres études réalisées en Europe ont montré des concentrations élevées en TFA dans les eaux de consommation, il était donc cohérent de mener une étude comparable en France, dit Coralie Sassolat, directrice générale des laboratoires Eurofins Hydrologie France. Cependant, nous avons été surpris par les niveaux de concentration mesurés. Nous voulions savoir si les PFAS à chaînes courtes et ultracourtes sont présents dans les eaux de consommation, parce qu'il n'y avait pas, à notre connaissance, d'étude sur le sujet en France, alors que nous en possédons déjà la capacité d'analyse. »

## Augmentation de TFA dans le sang

Déjà problématique, la situation s'aggrave à un rythme soutenu. « *La concentration de TFA augmente rapidement dans l'eau, le sol, les plantes, les jus de fruits, le vin, et donc dans le sang également*, explique Hans Peter Arp, chimiste environnemental à l'université norvégienne de sciences et technologies. *Cette augmentation est plus rapide depuis 2010, en raison de l'utilisation croissante de certains gaz réfrigérants, pesticides et produits pharmaceutiques dont le TFA est un sous-produit.* »

Ce spécialiste des polluants éternels estime que, sur la base des tendances actuelles, « *il ne serait pas surprenant que dans les cinq prochaines années, la concentration moyenne dans l'eau potable en France dépasse le seuil de 2 200 ng/L fixé par les Pays-Bas* ». « *Le TFA étant très persistant et difficile à éliminer de l'environnement, seules des restrictions de ces substances peuvent empêcher cette augmentation* », ajoute le chercheur.

C'est également l'avis de l'UFC-Que choisir et de Générations futures. Les associations demandent au gouvernement d'appliquer le « *principe de précaution* » en adoptant « *des normes plus strictes et protectrices* », en renforçant les contrôles sur les rejets des industriels et en interdisant tous les pesticides classés comme PFAS (37 molécules autorisées en Europe). Les ONG exhortent par ailleurs les parlementaires à voter définitivement [la proposition de loi, adoptée en première lecture, visant à protéger la population des risques liés à aux PFAS](#) en restreignant leurs usages. Elle sera à l'ordre du jour de la niche parlementaire du groupe Ecologiste et social le 20 février.